
LISTE DES DOCUMENTS

Document №1 : Extrait du dossier de presse : « Les Régions au cœur du nouvel acte de décentralisation » (Association des régions de France, 2012)

Document №2 : Article issu de *Continuité* (#20) : « Le Patrimoine en question » (Marsan & Knight, 1983)

Document №3 : Article issu de *La Lettre de l'OCIM* (#128) : « A propos du Patrimoine en questions de Françoise Choay » (Desvallées, 2010)

Document №4 : Article issu de l'ouvrage *Le Patrimoine et au-delà* : « La conservation du patrimoine comme levier de développement » (Greffé, 2009)

Document №5 : Chapitre introductif de l'ouvrage *Pour une politique des politiques du patrimoine* : « Le patrimoine comme objet politique » (Vadelorge, 2011)

NOTE DE SYNTHÈSE : LE PATRIMOINE

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	2
1. LE PATRIMOINE : OBJET SOCIOCULTUREL	2
1.1. UNE CONSTRUCTION HISTORIQUE ET POLITIQUE.....	2
1.2. UNE GRILLE DE LECTURE ÉVOLUTIVE	3
1.2.1. Patrimoines matériel et immatériel	3
1.2.2. Pensée citoyenne	3
2. LE PATRIMOINE, ENTRE VALEUR ET MARCHANDISE	4
2.1. UN PREMIER BILAN SOCIOÉCONOMIQUE	4
2.2. DES ENJEUX SOCIÉTAUX	5
2.2.1. Difficultés et écueils actuels	5
2.2.2. Perspectives futures	6
<i>Conclusion</i>	7

Introduction

Le patrimoine culturel fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédés, et que nous devons transmettre aux générations futures. Nous nous intéresserons dans cette note de synthèse à la position de la France sur cette notion. Si le patrimoine est avant tout une construction politique et sociale (1), il est considéré depuis quelques décennies comme une donnée économique à part entière (2).

1. LE PATRIMOINE : OBJET SOCIOCULTUREL

1.1. UNE CONSTRUCTION HISTORIQUE ET POLITIQUE

Pour Vadelorge, l'histoire patrimoniale française semble débiter à la période 1780-1810, où conscience et politique du patrimoine émergent au sein de l'espace public des Lumières. L'épisode révolutionnaire est en effet à la source des politiques du patrimoine (le Louvre, le Panthéon, la commission des monuments, le musée des monuments) tandis que la première moitié du XIXe siècle donne lieu aux actions de Guizot, à la naissance des monuments historiques et aux doctrines de restauration. La III^{ème} République voit les logiques institutionnelles succéder aux logiques idéologiques, période de tensions entre les différents acteurs se partageant le gâteau patrimonial malgré un rayonnement culturel sans précédent. Suite à cela, le régime de Vichy semble avoir eu un rôle fondateur dans les politiques de l'archéologie et de la protection des œuvres d'art. Dominée par les impératifs de la reconstruction, la IV^e République n'en assiste pas moins à une véritable redécouverte de son patrimoine architectural.

Parallèlement aux politiques, Marsan et Knight (1983) évoque le succès du Mouvement moderne, qui a connu un développement extraordinaire en architecture et urbanisme après la Seconde Guerre mondiale, en fournissant une réponse pertinente aux attentes de l'idéologie de la croissance qui gagnait alors toutes les sociétés d'économie avancée. Trois croyances principales sous-tendaient cette idéologie : la croissance urbaine, les perspectives économiques et la production scientifique et technologique.

Les années Malraux ont actualisé la législation patrimoniale par les lois de 1962 et 1964, couplées au dialogue forcé avec l'urbanisme des années 1960, l'articulation du patrimoine et de la création. Diverses politiques se succéderont par la suite, mettant tour à tour l'accent sur le patrimoine de proximité, l'expansion du domaine patrimonial et l'apparition d'autres actrices (associations et collectivités territoriales). L'économie croissante du tourisme culturel et des espaces naturels parachèveront la professionnalisation du patrimoine.

Dans le même temps, selon Marsan et Knight, se substituait à l'idéologie de la croissance un mouvement de réappropriation culturelle. Ils la caractérisent par une appréciation nouvelle des milieux et des équipements traditionnels. La ville avec ses germes de vie redevient un cadre nécessaire à une certaine vie culturelle et sociale. Le patrimoine devient appropriation, devant évoluer au gré du vécu des gens et faire partie intégrante de l'évolution de l'architecture et de l'urbanisme.

Dernier texte majeur en date en politique patrimoniale, La Convention de Faro d'octobre 2005. Elle met en évidence l'importance de la valeur du patrimoine culturel, à la fois comme droit, pratique collective et projet. Dans le développement durable des sociétés, elle souligne l'importance du patrimoine matériel comme immatériel, dont le distinguo reste à faire.

1.2. UNE GRILLE DE LECTURE ÉVOLUTIVE

1.2.1. PATRIMOINES MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL

Le patrimoine matériel intègre des composantes à la fois naturelles, paysagères et architecturales. Dès lors, il comprend la sauvegarde de paysages exceptionnels - occultant les éléments que l'homme y a introduits ou redonnant aux paysages un caractère naturel, tout en élargissant son objet au cadre de vie des hommes, généralement urbain. Marsan & Knight considèrent en effet que trop souvent le patrimoine matériel n'est vu que comme un héritage formel. Celui-ci devant être conservé comme tel et doit servir de modèle à l'intégration architecturale, au détriment des milieux et des équipements caractéristiques des genres de vie auxquels une communauté s'identifie. Or, la réalité de la vie des citoyens du XXI^{ème} siècle correspond au paysage qu'ils expérimentent, s'approprient chaque jour ; cette approche du paysage souligne ici la façon dont la conservation du patrimoine contribue autant à l'amélioration de la qualité de notre vie qu'à la formation des individus.

Le patrimoine immatériel quant à lui comprend les traditions, les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel.

1.2.2. PENSÉE CITOYENNE

Il faut attendre le milieu des années 1970 pour voir des travaux consacrés au patrimoine. Le lancement de l'année du patrimoine en 1980 révèle l'intensité de la mobilisation des Français autour d'un concept dont les frontières se dilatent en l'espace de quelques années. Historiens, sociologues, ethnologues et philosophes s'emparent à leur tour de l'idée, tentant de comprendre le phénomène. Ils trouvèrent des éléments de réponse dans les démolitions, les évictions et les déplacements forcés,

dans l'implantation d'une architecture qu'ils souhaitent moderne, sans racine culturelle, aseptique et abstraite.

Greffe (2009) explique que, dans les sociétés contemporaines, la qualité des villes dépend en grande partie de la manière dont elles ont su placer leur patrimoine en harmonie avec les autres bâtiments et espaces, renforçant mutuellement leur sens. Aller au-delà de la culture au sens strict du terme permet de mieux appréhender cette dimension trop souvent oubliée du patrimoine. En adoptant la vision des architectes et des urbanistes, des élus et des communautés, l'on comprend dès lors que la société construit chaque jour son cadre de vie et lui donne un sens en l'irriguant notamment des créations ou des conservations qui affirment sa qualité et sa personnalité.

Le patrimoine, fruit des politiques et enjeu sociétal, était pensé selon Greffe à l'origine comme un état d'esprit. Ce dernier n'était pas directement productif et il valait surtout parce qu'il satisfaisait des valeurs d'existence, celles liées à l'identification d'une communauté, voire à son intégration sociale. Sa place dans l'économie touristique a cependant fait apparaître une autre facette : celle du placement financier.

2. LE PATRIMOINE, ENTRE VALEUR ET MARCHANDISE

2.1. UN PREMIER BILAN SOCIOÉCONOMIQUE

La convention de Faro (2005), en montrant que le patrimoine est quelque chose qui ne dépend pas du seul passé national mais des histoires des communautés comme des territoires, a permis de valoriser tout un pan culturel. Ces émissions de valeurs constituent une opportunité pour les territoires et partenaires du patrimoine ; il devient un levier de croissance, secteur de l'économie à part entière.

Parallèlement au phénomène touristique, Vadelorge fait d'ailleurs remarquer que le patrimoine matériel devient le prétexte par lequel les politiques sectorielles (équipement, agriculture, politique de la ville, etc.) se recomposent et se lient sur le terrain. Si le nombre total d'emplois liés au patrimoine était de l'ordre de 40 000 (dans les monuments, musées, services d'archives et bibliothèques historiques), le nombre de personnes qui travaillent à la conservation et la restauration est de l'ordre de 70 000, et plus de 170 000 dans l'économie tout entière travaillent en utilisant ou en mobilisant des actifs patrimoniaux. Ses contributions sont les suivantes :

- Chantiers ouverts en faveur des améliorations de la construction ou des techniques de réparation et de maintenance, mais aussi des économies d'énergie ;

■ Leviers d’insertion et d’intégration sociale :

- à travers les entreprises intermédiaires de réinsertion qui travaillent sur des chantiers de rénovation ;
- au moyen d’une meilleure connaissance ou découverte d’un milieu donné par toutes les communautés qui vivent sur un territoire.

La contribution des actifs culturels immatériels au développement ne bénéficie pas d’une grande attention : elle est lente à se faire sentir, moins directe. Pourtant, ils trouvent dans la globalisation comme dans l’économie de la connaissance une caisse de résonance. Cela s’explique par leur rôle déterminant dans la définition et la production des nouveaux biens sur des marchés qui ne cessent de s’étendre.

Greffé souligne l’action du patrimoine immatériel s’inscrit dans le développement durable des sociétés :

- développement culturel au sens strict en permettant le partage et l’enrichissement des références ;
- développement économique, en renforçant les chances de viabilité d’activités créatrices, de revenus, d’emplois et d’exportations ;
- développement social en élargissant la reconnaissance des différents membres d’une communauté et de leur contribution, notamment l’ouverture de nouvelles possibilités d’insertion ;
- développement « écologique » en offrant souvent des modalités de production qui ont su traverser le temps parce qu’elles faisaient un usage optimal des ressources d’un territoire donné, y compris sous l’angle énergétique.

L’ARF indique que les principaux partenaires du patrimoine ont pris conscience des enjeux socioéconomique et se positionnent en fonction. Ainsi les Régions ont su se doter de services culturels compétents et d’outils d’expertises efficaces, prêtes à s’inscrire et à s’investir dans des dispositifs nouveaux de copilotage. Une demande réformiste commence en effet à émerger : si le patrimoine est appropriation, il ne saurait être statique. Il doit évoluer selon les besoins des personnes et des groupes et répondre aux problématiques sociales.

2.2. DES ENJEUX SOCIÉTAUX

2.2.1. DIFFICULTÉS ET ÉCUEILS ACTUELS

Si l’on considère l’attention que les budgets publics de la culture portent au patrimoine, on constate un engagement de moins en moins fort des Etats européens, à de très rares exceptions près.

L'ARF déplore notamment le fait que bien des acteurs auxquels ces charges avaient été transférées rechignent à les financer, considérant souvent que la protection d'éléments passés ne tient guère face à la nécessité de financer des investissements productifs ou même des investissements en capital humain.

De là, la mise en vente du patrimoine pour combler le déficit budgétaire à des promoteurs immobiliers qui le dénaturent et/ou le dégradent au nom du tourisme culturel. Mis à part certains patrimoines prestigieux, Marsan et Knight rappellent le grand nombre d'expériences qui se sont révélées décevantes ou qui ont suscité des conflits au niveau local en raison de l'allocation des fonds publics au profit des touristes plutôt qu'à celui des populations locales. Greffe renchérit en indiquant l'insuffisante contribution des industries de l'hospitalité à l'entretien et au financement du patrimoine, compte tenu de leurs bénéfices substantiels. L'augmentation moyenne des niveaux de vie, du temps libre et la réduction des coûts de transport définissent des tendances favorables à long terme ; seulement, le tourisme culturel subit de profondes variations cycliques, faisant connaître à certains monuments des cycles de vie, avec des hauts et des bas, le passage des touristes dans certains lieux débouchant sur un mal tant écologique qu'économique.

Marsan et Knight sont d'accord : figer l'héritage dans un état mythique et momifié comme on a pu l'observer sur certains plans de conservation n'est pas non plus une solution concluante. Il s'agit désormais de trouver d'autres éléments de réponse, à la hauteur des défis qui se dressent devant le patrimoine français.

2.2.2. PERSPECTIVES FUTURES

L'ARF estime que dans un contexte de décentralisation culturelle, un accord doit être trouvé entre les différents acteurs et partenaires, réunis au cours d'un grand chantier, afin de repenser le patrimoine et la responsabilité de chacun.

Développer l'avenir dans une conjoncture de continuité avec le passé est une entreprise délicate. Incluant l'innovation, le patrimoine doit pouvoir faire partie intégrante de l'évolution de l'architecture et de l'urbanisme sans s'y substituer.

Des pistes de réflexion supplémentaires, soulevées par Greffe, peuvent être considérées :

- Le patrimoine comme carrefour d'éléments, références et pratiques, la variété des acteurs concernés par les éléments constitutifs du patrimoine culturel s'ajoutant à la variété des acteurs économiques et sociaux impliqués dans sa valorisation ;

- Le patrimoine culturel comme évolution, de par l'existence d'autres synergies positives possibles entre le patrimoine et l'économie ;
- Un renouvellement du débat sur la protection, l'articulation entre patrimoine culturel et développement économique supposant que l'on ne place pas le second à la traîne du premier ;
- Le patrimoine comme source et objet de respect, par la considération de tous les patrimoines, qu'il s'agisse de ceux de communautés marginales ou de ceux consolidés autour d'une identité nationale ;
- Le patrimoine comme enjeu de formation, par une prise de conscience de tous les acteurs de la société.

Conclusion

Pour Greffe, le patrimoine contribue à définir le cadre dans lequel nous vivons et donc la qualité de notre vie. Sa conservation, sa mise en valeur n'apparaissent certainement plus alors comme une dépense, mais plutôt comme un investissement économique, social et culturel. Marsan et Knight insistent : seule une compréhension de ce phénomène et une grande sensibilité de la part des professionnels permettront de mener à bien les différents chantiers qui attendent le patrimoine.